Conseil Municipal : Séance du 15 avril 2021

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe Canot**, Maire.

Présents : Mmes Agon, Canon, Faure, et Peltier.
Mrs Arnould, Nenin, Picot, Stillen et Valsesia.

Absent : Mmes Flambeaux et Villedieu procuration à M. Valsesia et Mme Peltier.
Mrs Robin et Scolari procuration à Mrs Arnould et Canot.
M Ducoudray pas de procuration.

Secrétaire de séance : Mr Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.

- ✓ Affecte le résultat d'exploitation de 542 312,87 € pour le budget communal

- ✓ Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2020 aux 2 taxes directes locales.

Budget Primitif 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 de la commune qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses et Recettes	993 614,87 €
Section d'investissement :	Dépenses et Recettes	646 328,40 €

Remboursement de réservation de salle polyvalente :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rembourser une location de salle annulée en raison des conditions sanitaires.

Tarifs Municipaux :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour 2020, à savoir :

- ✓ Concession de cimetière cinquantenaire 67 €
- ✓ Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- ✓ Droits de place des forains identiques à 2020 :
  - Manèges enfants, tir, pinces, pêche 38€00
  - Auto-skotters 80€00
  - Confiserie-loterie 23€00
  - Friterie 50€00
- ✓ Affouage : 38€00 la part

- Le CM maintient la tarification de 2020 pour location d'un terrain à un administré de Sécheval.

Tarifs de location salle polyvalente 2022 :

Week-end : 375 € habitants, 655 € extérieurs, 170 € associations. - Journée : 195€ habitants, 325€ extérieurs et 105 € pour les associations ou sociétés. - Demi-journée (inchangé) 75 € - Nettoyage sols : 85 € pour la grande salle et 135 € pour la totalité des sols. Étant entendu que ceux-ci seront rendus balayés prêts à être lavés.
Le CM maintient les tarifs de 2021

Programme ONF 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux prévu pour l'année 2021 et demande la délivrance de la parcelle 22 pour le prochain affouage (2021/2022)

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de

- 100 € pour les restos du cœur.
- 50 € à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques).
- 50 € La Ligue contre Cancer.
- 50 € à la prévention routière.

Ne donne pas suite aux autres demandes.

Convention pour contrôle et entretien des hydrants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention avec Ardenne Métropole concernant le contrôle et l'entretien des hydrants.

Participations communales pour les CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les participations communales pour les CLSH (*Centre de Loisirs sans hébergement)* et séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2021.

Projet de PLU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence du PLU (plan local d'urbanisme) vers Ardenne Métropole.

Projet CLIMAXION :

Après présentation du projet par le Maire, le CM l'autorise à effectuer toutes demandes de subvention.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme impasse du cimetière la voirie allant du chemin de Braux vers le cimetière et le n° 4 sera attribué au terrain qui fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention proposée par Ardenne Métropole pour création d'une police intercomunale.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.